AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR L'ETABLISSEMENT D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

PORTANT SUR UNE PRESTATION D'ORGANISATION ET D'ACCOMPAGNEMENT D'UN ACHAT GROUPE D'ELECTRICITE ET DE GAZ AU BENEFICE DES HABITANTS DE LA VILLE DE MORANGIS

CONTEXTE :

Le présent appel à concurrence ne constitue pas un marché public puisqu'il ne répond pas aux besoins de la collectivité, mais s'y apparente sur certains aspects procéduraux.

Il s'agit d'un appel à candidatures en vue de la conclusion d'une convention de partenariat avec la Ville de Morangis.

Cette convention porte sur une prestation d'achat groupé de fournitures d'énergie dont l'objet est notamment l'identification d'opérateurs offrant les meilleures conditions d'achat d'énergie pour l'électricité et pour le gaz.

Les candidats intéressés devront décrire le processus d'achat groupé qu'ils envisagent de mettre en place pour la Ville de Morangis.

ENJEUX POUR LA VILLE DE MORANGIS :

L'objectif de la Ville de Morangis est d'impacter significativement à la baisse et dans la durée, la facture énergétique de ses concitoyens et habitants, tout en les sensibilisant aux enjeux énergétiques. Il s'agit également de lutter contre la précarité énergétique.

MODALITÉS FINANCIÈRES :

Le candidat prendra opérationnellement et techniquement en charge l'achat groupé d'énergie. Il ne pourra se rémunérer que via les fournisseurs d'énergie et expliquera la manière dont il se rémunère dans son offre.

ELEMENTS DE CAHIER DES CHARGES :

Public-cible : Les habitants de la commune ou assimilés, c'est-à-dire :

- ✓ Les particuliers Morangissois, au titre de leur domicile implanté sur la commune ou de leur(s) autre(s) logement(s) dont eux-mêmes ou des membres de leur famille seraient propriétaires.
- ✓ Les salariés de la commune ou de son C.C.A.S. quel que soit leur lieu de résidence.
- ✓ Les artisans et commerçants implantés sur la commune, sans y habiter, mais dont les besoins énergétiques de leur activité sont identiques à ceux des particuliers (abonnements professionnels exclus).

A- MISSIONS DEMANDÉES :

1) Organiser pour le compte de la Ville de Morangis l'achat groupé d'électricité et de gaz :

- ✓ Conseiller la Ville de Morangis quant à la période la plus pertinente pour lancer cet achat groupé : Janvier 2027.
- ✓ Gestion et suivi des pré-inscriptions des habitants intéressés.
- ✓ Mise en concurrence des fournisseurs.
- ✓ Analyse des offres et proposition du prestataire proposant la meilleure offre, dans le cadre d'un rapport d'analyse détaillé et argumenté.

2) Assurer pour le compte de la Ville de Morangis une mission d'accompagnement et de conseil aux habitants, en amont, durant et en aval de la mise en œuvre de l'achat groupé.

B- PROTECTION DES DONNÉES ET DE LA VIE PRIVÉE :

Durant **la phase des pré-inscriptions**, les données personnelles des concitoyens ne seront pas transmises aux fournisseurs d'énergie. À l'issue de cette phase, les données de consommation sont agrégées et transmises de manière globale afin que les fournisseurs puissent établir leur offre sur un volume de consommation annuel prévisionnel. C'est seulement durant **la phase de souscriptions**, c'est-à-dire après que le fournisseur ait été choisi et que les concitoyens aient donné leur accord pour recevoir une offre directement, soit par internet, soit par courrier postal, que les données personnelles des concitoyens seront transmises aux fournisseurs retenus.

C- CRITÈRES DE SÉLECTION DES OFFRES :

La sélection des offres s'effectuera en fonction des critères pondérés suivants :

- **Expérience et professionnalisme du candidat dans le domaine de l'énergie et des achats groupés (20%).**
- **Qualité de l'organisation et de la mise en œuvre de l'achat groupé au bénéfice des Morangissois et pour le compte de la commune (40%).**
- **Engagements à assurer, avant, pendant et après la campagne de souscriptions, une prestation d'accompagnement, de suivi et de conseil des habitants directement et de la collectivité (20%).**
- **Pédagogie et méthodologie proposées pour informer et sensibiliser la population aux enjeux énergétiques (10%).**
- **Niveau d'engagement et de transparence notamment quant à la mise en compétition des fournisseurs d'énergie et au niveau de rémunération du candidat par le fournisseur (10%).**

La Ville de Morangis se réserve le droit de négocier avec le ou les candidats ayant présenté les offres les plus intéressantes et qualitatives. Le ou les candidats admis à la négociation en sera (seront) informé(s) par courriel. La commune se réserve également la possibilité de ne pas activer l'achat groupé, en d'autres termes, de ne pas donner suite aux préconisations de lancement de l'achat groupé

Mairie de Morangis - 12 avenue de la République BP98 - 91423 Morangis Cedex 01 64 54 28 28 mairie@morangis91.com www.morangis91.com

par le prestataire retenu, si elle estimait que le contexte de l'énergie, notamment du point de vue tarifaire, n'était pas suffisamment favorable.

D- CONTENU DE L'OFFRE À REMETTRE :

Le candidat fournira une note ou un dossier de présentation de la candidature dont le contenu devra à la fois décliner les modalités de mise en œuvre des missions demandées et permettre l'évaluation de la candidature par l'applicabilité des critères d'évaluation mentionnés ci-dessus. Le candidat pourra également proposer à l'appui de sa candidature **un projet de convention de partenariat.**

E- ENVOI DES PROPOSITIONS :

Les candidats intéressés par l'appel à projet devront fournir un dossier au plus tard pour le :

Jeudi 19 novembre 2026 à 12h00

La transmission des documents par voie électronique est effectuée IMPERATIVEMENT sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : http://www.marches-publics.info/

Les plis électroniques dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas recevables.

Mairie de Morangis - 12 avenue de la République BP98 - 91423 Morangis Cedex 01 64 54 28 28 mairie@morangis91.com www.morangis91.com